

Durée	14H00 (2 jours)
Public(s) concerné(s)	Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures et du mode opératoire
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> > Être apte* médicalement <i>*attestation d'aptitude médicale renforcée au poste de travail avec port des Appareils de Protection Respiratoire (APR) obligatoirement délivrée par le Service de Santé au Travail (médecin, collaborateur ou infirmier du Service de Santé au Travail et renouvelée au plus tard tous les 2 ans (Art. R4624-28 du Code du travail)</i> > Avoir plus de 18 ans > Maîtriser la langue française (lue, écrite et parlée)
Nombre de stagiaires par session	Minimum : 1 Maximum : 10
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> > Connaître et identifier les activités et les opérations susceptibles d'émettre des fibres d'amiante > Connaître et appliquer les mesures de protection collectives > Connaître et appliquer les procédures de travail recommandées, le mode opératoire et les procédures de contrôle
Titre et qualité du formateur	Formateur formé à la pédagogie et certifié par le réseau CARSAT/INRS/OPPBTP
Moyens Pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> > Ordinateur portable, vidéoprojecteur, photos et vidéos, livrets stagiaire > Plateforme et matériel pédagogiques
Suite de parcours	Sous-section 4 Encadrement Technique ou mixte
Equivalence / Passerelle / Suite de parcours	Sans objet

Programme

1. Partie théorique

- > **Connaître le risque amiante :**
 - Caractéristiques, propriétés et effets de l'amiante sur la santé (effets cancérogènes)
 - Effet synergique du tabagisme
 - Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- > **Connaître les exigences et les évolutions du Code du Travail, du Code de l'Environnement et de la réglementation en matière de transports :**
 - Interdiction de l'amiante et prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risque électrique, chimique, chute de hauteur, coactivité, etc.)
 - Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la traçabilité des expositions, à l'information personnelle des travailleurs et à l'attestation d'exposition remise lors du départ de l'entreprise
 - Droits individuels et collectifs (droit de retrait en cas de danger grave et imminent)
 - Rôle des représentants du personnel, prérogatives de l'inspection du travail
 - Elimination des déchets
- > **Connaître et appliquer les mesures de protection collective :**
 - Opérations spécifiques de l'activité exercée, pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante

- Méthodes de travail et procédures opératoires adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement et recommandées par l'encadrement
 - Méthodes de réduction et procédures de contrôle des émissions de fibres d'amiante
 - Procédures de décontamination du personnel et des équipements (règles d'hygiène)
 - Procédures d'entrée et de sortie de zone
 - Rôle et utilisation des EPC selon les consignes établies
 - Principes de ventilation et de captage des poussières à la source
 - Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- > **Connaître et appliquer les mesures de protection individuelle :**
- Rôles, limites d'efficacité et durées de port en continu des EPI, utilisation selon les consignes établies, les opérations de vérifications, d'entretien et de maintenance
 - Durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés
- > **Connaître et appliquer les procédures de travail recommandées, le mode opératoire et les procédures de contrôle :**
- Procédures recommandées pour l'intervention sur des matériaux contenant de l'amiante
 - Procédures spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation et la restitution des zones de travail
 - Procédures de contrôle en cours d'intervention
- > **Signaler les situations dangereuses :**
- Détection des dysfonctionnements des MPC, EPI
 - Procédures de remontée des informations
 - Alerte du personnel d'encadrement en cas de présence suspectée d'amiante
- > **Savoir réagir face à une situation anormale :**
- Conduite à tenir dans les situations d'urgence ou anormales
 - Procédures d'alerte du responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication
- > **Participer à l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes de prévention :**
- Partage des pratiques avec l'équipe de travail
 - Propositions et pistes d'amélioration

2. Partie pratique

Série de démonstrations, mises en situation sur chantier école et cas pratiques tout au long de la formation.

3. Evaluation des connaissances

Contrôle des connaissances sous la forme d'un questionnaire à choix multiple (30 minutes).
 Evaluation des savoir-faire en situation (cas concrets adaptés à l'activité du stagiaire) (2h45).
 Correction en commun du test et bilan pédagogique du stage.

Un certificat de stage nominatif est délivré aux candidats.

Durée de validité de la formation : 3 ans

*Le contenu de cette formation est conforme aux prescriptions fixées dans l'annexe technique de l'arrêté du 23 février 2012, applicable au 7 mars 2012, abrogeant l'arrêté du 22 décembre 2009.
 Cette formation permet de se conformer aux obligations réglementaires de la sous-section 4 du Code du travail (art. R.4412-144).*

ATSI PACA
 N° Organisme : 93.13.15003.13
 N° SIRET : 753 898 097 00021

ATSI NORMANDIE
 N° Organisme : 23.76.05047.76
 N° SIRET : 790 208 508 00024

ATSI NORD
 N° Organisme : 31.62.02251.62
 N° SIRET : 524 363 249 00029

ATSI RHONE ALPES
 N° Organisme : 82.38.04466.38
 N° SIRET : 481 834 661 00037

COGEFOR
 N° Organisme : 93.13.02714.13
 N° SIRET : 347 752 271 00036

ATSI IDF
 N° Organisme : 11.93.07269.93
 N° SIRET : 818 136 103 00038

ATSI CENTRE OUEST
 N° Organisme : 52.44.08073.44
 N° SIRET : 823 129 101 00031